Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260223-2026_02_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 12
votants : 14

Date d'affichage :

26 février 2026

L'an deux mil vingt six
le vingt trois février à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND Christophe.

Absents excusés : GIBLAINE Jean (procuration à LEMARCHAND Christophe), GABORIEAU Cédric (procuration à HAQUIN Mickaël)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/02/03 : Participation financière à l'OISCL pour le "Culture Tour Du Guesclin"

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Office intercommunal des sports et de la Culture (OISCL) mène un projet associatif afin de développer l'accès à la culture sur le territoire. L'objectif de ce projet associatif est double :

- Créer un projet de territoire mettant en avant culture et territoire ;
- Créer une forme de récurrence pour fidéliser et promouvoir en nombre.

L'objectif consiste à programmer un évènement par mois et par commune (de l'ancienne communauté de communes du pays de Du Guesclin) permettant de proposer aux habitants du territoire neuf animations ou évènements par an. Ces manifestations sont ouvertes à tous.
Une partie du budget est allouée par l'OISCL puisque intégrant son projet associatif, arrêté à 4 000 € pour l'année 2026.
Sur suggestion de la commission culture, l'OISCL propose aux communes de participer et ainsi de promouvoir la culture pour ses habitants en subventionnant à hauteur de 0.50€ /habitant ce projet soit, pour la commune de Mégrit : 417 € (834 habitants).
Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à cette demande et décide le versement d'une subvention de 417 € pour ce projet en 2026.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Marie-Jeanne DESPRES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.